



Règles de conduite pendant les cours interentreprises

- Présence obligatoire aux cours :
 Matin : 07.55 h
 Après-midi : 13.25 h
- Les boissons sont autorisées mais doivent être déposées sous la table. Manger est interdit en cours.
- Les chewing-gums ne sont pas autorisés pendant les cours.
- Les appareils électroniques de divertissement (smartphones, smartwatches, écouteurs, etc.) sont interdits pendant les cours.
- Votre tenue/vos vêtements doivent être adaptés à une activité professionnelle.
 Une tenue de loisir est autorisée à la fin des cours.
- Les déchets sont à jeter dans les poubelles prévues à cet effet. À la fin de la leçon, chaque poste de travail doit être laissé bien rangé et propre.
- La liste de contrôle de la chambre doit être signée chaque soir à la réception. Le bâtiment ne doit ensuite plus être quitté.
- Période de repos nocturne à partir de 23h00. À partir de cette heure-là, il est interdit de quitter votre chambre (sauf en cas d'urgence).
- Les boissons alcoolisées sont **INTERDITES** durant toute la durée du CIE.
- Aucune personne étrangère n'est autorisée à séjourner dans les chambres.
- Toute forme de drogue est proscrite.
- Il est strictement interdit de fumer dans tous le bâtiment, y compris les balcons . La zone fumeurs se trouve à l'extérieur de la mensa. En cas de non-respect de cette règle, les apprenants de la chambre concernée seront sanctionnés par une amende de CHF 400.00. Le formateur/la formatrice sera informé/e.
- Les dégradations matérielles seront intégralement refacturées aux personnes responsables.
- Les chambres ne pourront être nettoyées que si aucun objet n'encombre le sol, ou ne se trouve sur le lit ou autour du lavabo.
 Merci de ne pas jeter de bande hygiénique, de tampon, ni aucun objet dur dans les toilettes!
- Règlement du dépôt des bagages : voir tableau magnétique